



**Séance du
29 septembre 2026**

Date de la
convocation :

22 septembre 2026

Date d'affichage :

23 septembre 2026

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 41

Votants : 45

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

Délibération n°20260929-2.1

**Objet : Désignations des représentants de la Communauté de Communes
dans les organismes extérieurs**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 49 membres en exercice, à l'exception de :

Monsieur Frédéric Quentin, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Hervé Adam ; Monsieur Christophe Castelot, absent excusé ayant donné procuration à Madame Corinne Lepinette-Rioux ; Monsieur Philippe Vermeersch, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Laurent Jacques.

Monsieur Raynald Boulenger, absent excusé ayant donné procuration en raison de l'indisponibilité de sa suppléante, à Monsieur Jérémy Moreau

Madame Marylise Bovin, absente excusée, représentée par son suppléant, Monsieur Bruno Langlois

Madame José Moulin, Madame Isabelle Gardé, Monsieur Emmanuel Noël, Monsieur Clément Vanheeuverswyn absents excusés.

Monsieur Vincent Rousselin a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-21 ;

Considérant que la Communauté de Communes des Villes Sœurs adhère à plusieurs organismes extérieurs pour lesquels il appartient au Conseil communautaire de désigner ses représentants ;

Considérant que, par délibération du 28 avril et du 30 juin 2026, le Conseil communautaire a procédé à plusieurs désignations ;

Considérant que la composition de certaines instances a évolué, notamment celle de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la vallée de la Bresle ;

Considérant que Monsieur Robin Devogelaere a été désigné à la fois en tant que titulaire et suppléant de la Commission locale du site patrimonial remarquable de Mers-les-Bains/Le Tréport ;

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

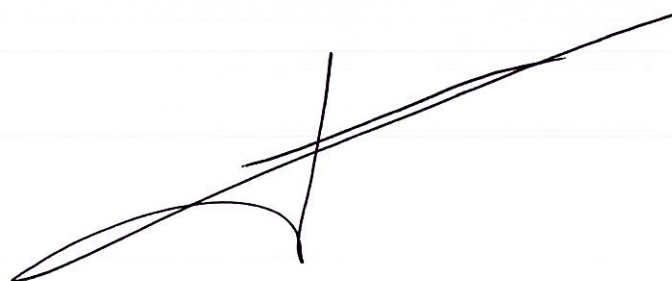
- De ne pas procéder au scrutin secret dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales
- Prend acte des désignations suivantes :
 - CLE du SAGE de la vallée de la Bresle : délégué suppléant : Monsieur Nicolas Catteau

- Délégué titulaire et délégué suppléant de la commission locale du site patrimonial remarquable de Mers-les-Bains/Le Tréport
 - délégué titulaire : Monsieur Vincent Rousselin
 - délégué suppléant : Monsieur Robin Devogelaere

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Eddie FACQUE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name Eddie FACQUE.